

Championnat de France de Classe 470

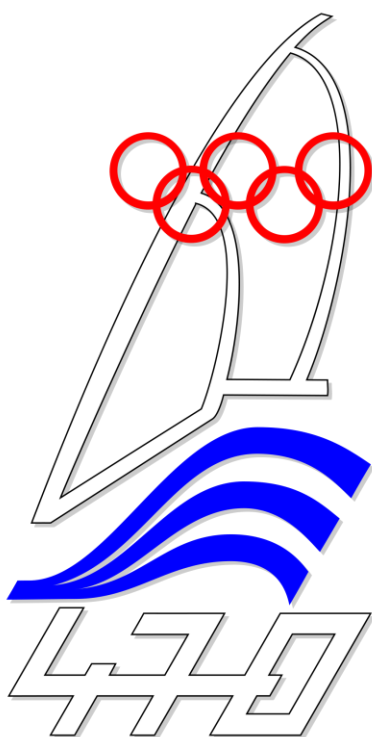
Grade 3

Organisé par l'Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine
ACAL

Plan d'eau de Plobsheim

18 - 19 - 20 mai 2024

AVIS DE COURSE



Cette compétition est organisée par **l'Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine** en collaboration et avec l'aide avec **l'association de classe AS 470 France, la Ligue de Voile du Grand Est et nos partenaires.**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

PREAMBULE

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

À la suite de l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français

1. REGLES :

L'épreuve est régie par les règles :

- 1.1.** les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2.** les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents étrangers non francophones (en annexe « Prescriptions Fédérales »)
- 1.3.** Les règlements fédéraux.
- 1.4.** En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC et les annexes éventuelles seront disponibles en version électronique au plus tard le 5 mai 2023 [ici](#) et pourront être affichées sur le tableau officiel.

3. COMMUNICATION

[DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE - PREINSCRIPTION ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russe ou Biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe 470.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une licence Club FFVoile :

- soit la licence Club FFVoile mention « Compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- soit la licence Club FFVoile mention « Pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais)

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

d) Avoir réglé la cotisation annuelle ou le forfait une régates de l'AS 470 France pour les équipages français.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge valide quand une règle exige sa présentation
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- les bateaux français doivent porter dans leur grand-voile le n° d'enregistrement de l'Association Française 470 porté sur le Certificat d'enregistrement, ou le n° personnel de l'un des équipiers sur son certificat annuel de n° personnel

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne **jusqu'au 30 avril 2024** sur le site [ici](#) en réglant les droits d'inscription par virement ou par chèque par chèque jusqu'au 30 avril 2024

ACAL 19 rue de l'Oberelsau 67200 STRASBOURG

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Pour raisons d'organisation, le Club organisateur se réserve le droit de ne pas accepter les inscriptions tardives ou de majorer les droits d'inscription de **40 €** par bateau.

5. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription requis sont de **75 € par bateau** (jusqu'au 30 avril, majoration de 40€ après le 30 avril).

Les règlements peuvent se faire :

- par virement bancaire à :
Crédit Mutuel Vosges
IBAN : FR76 1027 8010 8100 0191 0724 576
Bank Identification Code (BIC) : CMCIFR2A
- par chèque à l'ordre de l'ACAL, à envoyer à l'adresse indiquée à l'AC 4.4,

6. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. En cas d'infraction à cette règle, la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

7. PROGRAMME

7.1 Accueil : le 17 mai de 10 h à 20 h et le 18 mai de 9 h à 14 h.

Possibilité d'une régata d'entraînement le 17 mai dans l'après-midi.

7.2 Confirmation d'inscription : Le 17 mai 2024 de 15h à 18h
Le 18 mai 2024 de 10h à 14h.

7.3 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : le 18 mai 2024 de 13h00 à 14h30.

7.4 Jours de course :

Date	Heure prévue du 1er signal d'avertissement	Courses du jour	Maximum par jour
18 mai 2024	15h00	Course(s)	4 courses
19 mai 2024	10h30	Course(s)	6 courses
20 mai 2024	10h30	Course(s)	4 courses
	Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h30 si 3 courses ont été validées		

8. Programme des festivités :

Date	Heure	Programme	Lieu	Information
18 mai 2024	18h	Cérémonie d'ouverture	Sous le chapiteau	
	A partir de 19h00	Verre de l'amitié		
19 mai 2024	A partir de 20h00	Dîner des Équipages Buffet / animation	Sous le chapiteau	25 € / personne 16 € / enfant (- de 12 ans)
Attention : aucune réservation possible après le 7 mai 2024 pour le dîner des équipages				
20 mai 2024	Après les courses	Remise des Prix Collation de clôture	Sous le Chapiteau	

Des paniers-repas seront disponibles sur commande au prix de **9€ / panier repas** pour le 19 mai 2024 à midi et 20 mai 2024 à midi.

Réservations du dîner et des paniers repas : par [le formulaire d'inscription en ligne](#)

9. CONTRÔLE DE L'EQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du **18 mai à 13h**.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle.

10. VÊTEMENTS ET EQUIPEMENTS

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de 9 kg, comme autorisé par la RCV 50.1 (b) et la règle de Classe C 3.3(a)

11. LIEU

11.1 L'Annexe A fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12. LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit de forme banane ou trapèze.

13. CLASSEMENT

13.1 Le système de classement est l'Annexe A des RCV

13.2 Trois courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

13.3 a) Quand moins de cinq courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand cinq courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

14.1 [DP] Les accompagnateurs souhaitant utiliser une embarcation à moteur pendant le Championnat doivent le déclarer à l'organisateur en précisant le type et l'immatriculation de l'embarcation ainsi que le nom et le numéro de permis du pilote **avant le 06 mai 2024**. Tout bateau n'ayant pas rempli cette demande ne sera pas autorisé à mettre à l'eau.

14.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche en accord avec la nouvelle division 240.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

15. PLACES SUR LE PARKING - MISE A L'EAU (voir plan en annexe)

- Des places seront disponibles pour le stationnement des véhicules, remorques routières et remorques de mise à l'eau.
- La mise à l'eau se fera à partir des 3 cales prévues, réparties du nord au sud de la Base Nautique. Pendant les courses, une zone à proximité des cales est prévue pour le stockage des remorques de mise à l'eau. Les bateaux qui ne sont pas en course ou en attente sont invités à utiliser les zones prévues à cet effet.
- A l'issue des courses, les bateaux pourront être stockés pour la nuit sur leurs remorques de mise à l'eau dans une zone prévue à cet effet à proximité des cales.

- Les véhicules et les remorques routières devront être stationnés aux places prévues à cet effet par l'organisateur.
- Les concurrents et accompagnateurs sont tenus de veiller à la propreté des parkings.

16. PROTECTION DES DONNEES

16.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors, pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18. PRIX

- a) Les titres de Champion(ne), de Vice-Champion(ne) de France et de 3^{ème} seront attribués aux trois premiers équipages de la régata en accord avec le règlement du championnat de France des classes, notamment s'il y a au moins 15 bateaux qui ont confirmé leur inscription.
- b) Les trois premiers équipages définis ci-dessus recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze de la Fédération Française de Voile.
- c) Un classement sera établi par extraction du classement général pour les bateaux « Classic » (construits avant le 01.01.2004).

19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Coordonnées du Club Organisateur :

ACAL

19, rue de l'Oberelsau

F-67200 STRASBOURG

Tél : + 33 3 88 29 31 50

Courriel : contact@acal67.com

Vos contacts

Jean-Pierre GROS : Président ACAL et Responsable du Comité d'Organisation

Philippe BLANCHARD : Président section voile ACAL contact@acal67.com

Marie-Pierre CARTERON : Secrétariat ACAL contact@acal67.com

Bernard BOIME: AS 470 France president@470france.org

Informations utiles

Site internet de l'association de classe [AS 470](#)

Préparez votre venue dans le Grand Est

ATTENTION : En ALSACE, tous les commerces sont fermés le DIMANCHE et les jours fériés. Ce qui signifie que les 19 et 20 mai, vous trouverez difficilement des commerces ouverts.

Le restaurant du Club-House est ouvert et sera en mesure de vous servir tant pour des boissons que pour des repas.

Hébergements

Séjour à Plobsheim

- Camping-Car et éventuellement tente sur la Base, aux endroits prévus à cet effet.
- Vous trouverez ci-après une liste d'hôtels situés à proximité du plan d'eau. Nous vous conseillons, compte tenu de la saison, de réserver vos chambres le plus tôt possible. En cas de difficultés, vous pouvez nous en avvertir et nous essayerons de vous aider à vous loger.

LISTE HOTELS

- HOTEL AU CYGNE (Logis de France)	38, rue 1ère Division Blindée	67114 ESCHAU	03 88 64 04 79
- HOTEL KYRIAD *	59 Rue du Maréchal Foch	67380 LINGOLSHEIM	03 88 76 11 00
- IBIS BUDGET	10 rue de l'Ill	67118 GEISPOLSHEIM	08 92 70 20 39
- FORMULE 1	4 route de Lyon	67118 GEISPOLSHEIM	03 88 67 84 64
- IBIS Hotel *	15 rue Ferdinand Braun	67540 OSTWALD	03 88 55 53 00
- Hôtel les Alizés	9 rue des Vosges	67640 LIPSHEIM	03 88 59 02 00
- Première Classe	3A rue de l'Ill	67118 GEISPOLSHEIM	03 88 67 15 16
- B&B	rue du 23 Novembre	67118 GEISPOLSHEIM	08 92 78 80 99
- Le jardin de Marguerite	2 rue du Verger	67115 PLOBSHEIM	03 88 98 70 28
- Gîte Petite maison Alsacienne	7 impasse de la Digue	67115 PLOBSHEIM	03 88 98 52 15
- Gîte Au Martin Pêcheur	40 Rue du Coin des Lièvres	67115 PLOBSHEIM	06 84 62 55 74
- Gîte Baerts	22 rue de la retraite	67115 Plobsheim	03 88 98 52 43

* mentionnez votre participation à cette régata organisée par l'ACAL pour bénéficier des meilleures conditions.

- **Office du Tourisme** 17A place de la cathédrale 67000 STRASBOURG 03 88.52 28 28
Fax 03 88 25 58 10 Site internet : <http://www.otstrasbourg.fr>

Sites météo

[Windguru](#)

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024

translated for foreign competitors.

FFVoile Prescription to RRS 25 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to RRS 64.4 (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a jury.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 76 (Exclusion of boats or competitors):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 88 (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

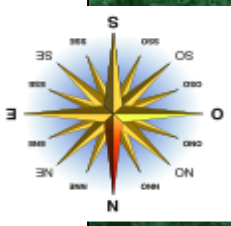
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

P
L
A
N

D
,
E
A
U

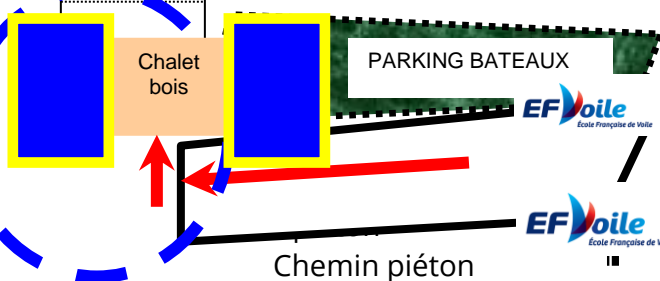
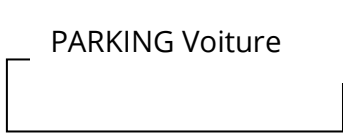
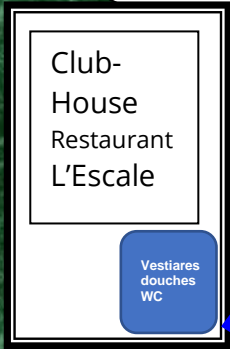
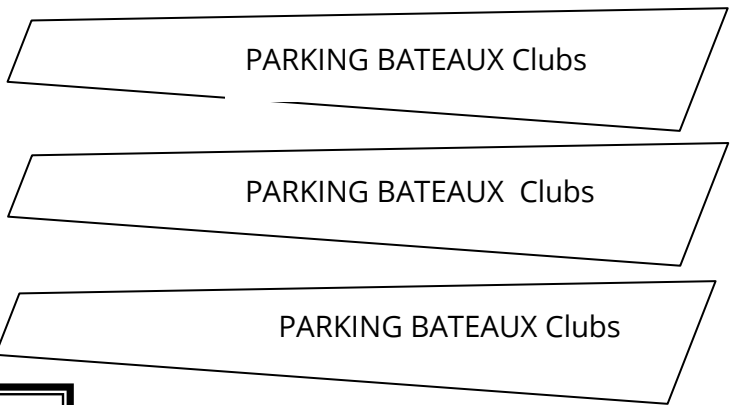
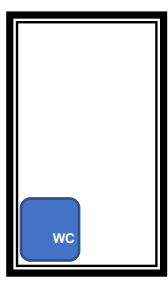


ANNEXE A plan du site

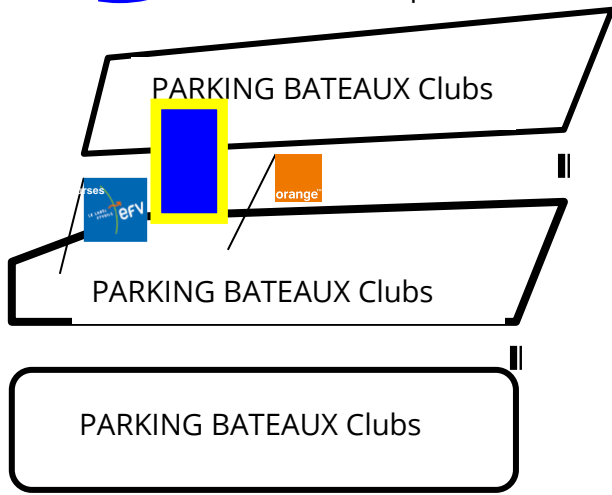


Zone camping Car- camping

Zone sud : parking remorques



Portail Latéral accès Piétons



ACCUEIL

Portail Entrée Principale



ANNEXE B plan de la zone de courses

